

Communiqué de presse

Deuxième analyse représentative Comparis sur le marché de l'assurance maladie

Près de 40 % des adultes en Suisse perçoivent des lacunes dans l'assurance de base

Près de 40 % de la population suisse adulte perçoit des lacunes dans l'assurance de base. Une personne sur deux est très intéressée par une couverture supplémentaire contre la maladie ou les accidents. C'est ce qu'indique une enquête représentative de Comparis. Cependant, les primes élevées des assurances complémentaires constituent le principal obstacle à une couverture d'assurance supplémentaire. Cela est nettement plus vrai en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. « La population est confrontée à un dilemme : l'assurance de base absorbe déjà une part croissante du budget des ménages, mais, du point de vue de nombreuses personnes assurées, elle ne couvre pas tous les besoins en matière de confort, de liberté de choix et de sécurité », déclare Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

Zurich, le 16 juillet 2026 – Le malaise à l'égard de la couverture de l'assurance de base est largement répandu : 38,5 % de la population adulte en Suisse perçoivent des lacunes dans l'assurance maladie obligatoire. En conséquence, 48,2 % des adultes en Suisse sont très intéressés par une couverture d'assurance supplémentaire en cas de maladie ou d'accident. Mais les obstacles à l'assurance complémentaire sont importants. Les primes élevées des assurances complémentaires sont citées comme un obstacle à la souscription du contrat nettement plus souvent qu'en 2025. Tels sont les résultats de la deuxième analyse représentative Comparis sur le marché de l'assurance complémentaire.

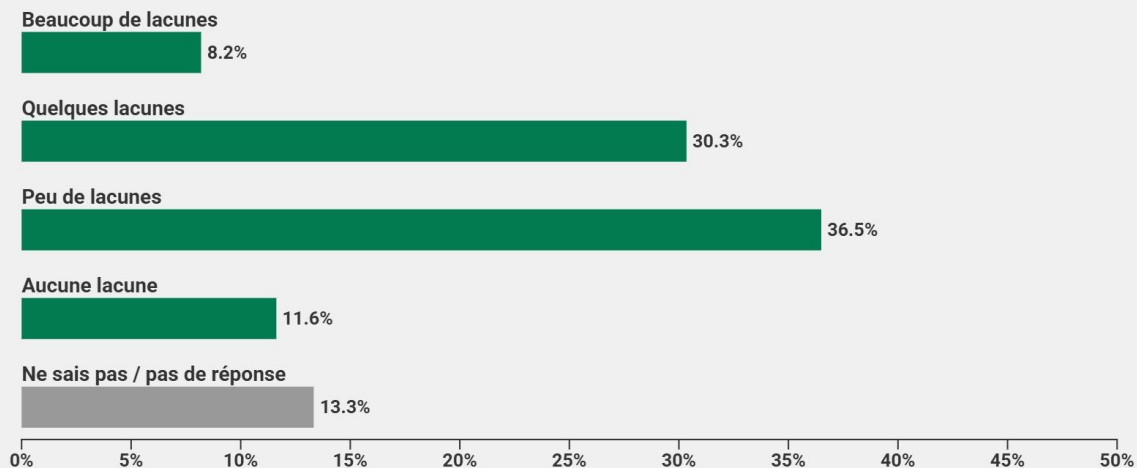
Les femmes et les personnes d'âge moyen sont particulièrement nombreuses à percevoir des lacunes

38,5 % des personnes interrogées estiment que la couverture d'assurance de base présente quelques lacunes ou de très nombreuses lacunes. Ainsi, plus d'un tiers des personnes interrogées constatent des lacunes dans la couverture. Les femmes perçoivent nettement plus souvent des lacunes que les hommes (43,7 % contre 33,4 %).

Le chiffre est par ailleurs le plus élevé chez les 36-55 ans, avec 42,9 %. Chez les 18-35 ans, la proportion est de 35,7 %. Chez les personnes âgées de 56 ans et plus, elle est de 35,2 %.

« Les femmes et les personnes d'âge moyen sont souvent les principales responsables de la santé de la famille. Elles organisent les soins de leurs enfants et de leurs parents vieillissants. Au quotidien, elles constatent les limites de l'assurance de base, par exemple dans la coordination des prestations médicales, de la médecine de famille aux prestations hospitalières, de réadaptation et d'aide et soins à domicile, en passant par la médecine complémentaire et l'accompagnement social », explique Felix Schneuwly.

Selon vous, la couverture d'assurance de base présente-t-elle des lacunes ?



Source : enquête représentative réalisée par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact (1033 personnes adultes interrogées, juin 2026)

comparis.ch

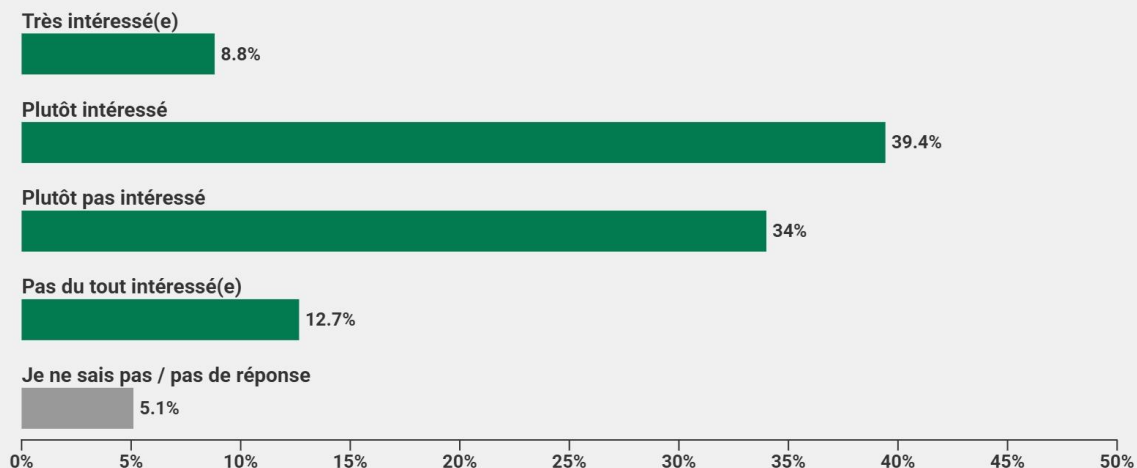
[Vers le graphique \(code d'intégration en annexe\)](#)

Un adulte sur deux souhaite plus que la couverture de l'assurance de base

En conséquence, un adulte sur deux a un grand intérêt à souscrire une assurance privée pour certaines prestations en plus de l'assurance de base (48,2 %). C'est chez les 18-35 ans que la proportion est la plus élevée (53,6 %). Dans le groupe des 36-55 ans, elle est de 45,9 %, et chez les 56 ans et plus, de 45,6 %. Certes, l'intérêt est le plus grand chez les personnes qui gagnent bien leur vie, avec 56,1 %. Mais 44,6 % des personnes à faible revenu souhaiteraient également souscrire une assurance complémentaire.

« Les jeunes adultes ont l'habitude de consommer des services de manière flexible et selon leurs propres besoins – ils transposent également ce mode de fonctionnement à la médecine et à l'assurance maladie. Le fait que près de la moitié des personnes à faible revenu souhaiteraient en outre souscrire une assurance complémentaire montre que le désir d'intimité et de libre choix du médecin n'est pas une question de classe sociale, mais un besoin universel », suppose Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

Quel est votre intérêt général à souscrire une assurance privée pour certaines prestations en plus de l'assurance de base ?



Source : enquête représentative réalisée par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact (1033 personnes adultes interrogées, juin 2026)

comparis.ch

[Vers le graphique \(code d'intégration en annexe\)](#)

Le libre choix du médecin et les soins dentaires sont particulièrement demandés

En 2026, la priorité absolue en matière de couvertures complémentaires sera accordée au libre choix du médecin et du rendez-vous pour les opérations ambulatoires (20,8 %), suivi des soins dentaires (15,8 %). En revanche, les couvertures internationales de luxe ont subi un net recul : l'importance d'un traitement dans le monde entier pour les interventions non urgentes a chuté de 17,8 % à 12,8 % en l'espace d'un an.

En revanche, les assurances complémentaires spéciales pour les enfants rencontrent un soutien particulièrement marqué : près des trois quarts des personnes interrogées sont favorables à la souscription d'une telle assurance (72,2 %). En revanche, l'intérêt pour une assurance complémentaire qui couvre les traitements et les opérations, quel que soit le lieu du traitement (c'est-à-dire à l'hôpital avec une nuitée ou en ambulatoire dans un cabinet), est presque équilibré : 43,0 % des personnes interrogées manifestent un grand intérêt, 44,5 % un faible intérêt.

Deux tiers des personnes considèrent les primes élevées comme le principal obstacle

En ce qui concerne l'accessibilité aux prestations complémentaires, il existe un fossé manifeste entre les attentes et la réalité : les primes élevées sont de loin l'obstacle le plus souvent cité à la souscription d'une assurance complémentaire. Deux tiers des personnes interrogées ont cité ce point comme le principal obstacle, soit une nette augmentation par rapport à l'année précédente (62,1 %). Avec 71,9 %, cette proportion est plus élevée en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, où elle est de 64,7 %.

« La population est confrontée à un dilemme : l'assurance de base absorbe déjà une part croissante du budget des ménages, mais, du point de vue de nombreuses personnes assurées, elle ne couvre pas tous les besoins en matière de confort, de liberté de choix et de sécurité.

comparis.ch SA
Birmensdorferstrasse 108
CH-8003 Zurich

Celles et ceux qui gagnent peu ressentent particulièrement cet écart : le désir d'une meilleure couverture est présent, mais la protection complémentaire échoue souvent à cause du portefeuille », déclare Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

Dans l'ensemble, seuls 17,3 % des adultes prévoient de souscrire une assurance complémentaire ou d'étendre leur couverture complémentaire existante au cours des 12 prochains mois. Chez les personnes à faible revenu dont le revenu du ménage est inférieur ou égal à 4000 francs, cette proportion n'est que de 12,9 %, ce qui est nettement inférieur à celle des personnes dont le revenu est supérieur à 8000 francs (20,8 %). Dans la tranche de revenus allant jusqu'à 4000 francs, 26,7 % n'ont aucune couverture complémentaire (contre 9,3 % dans la tranche de revenus la plus élevée).

Conseils pour les consommatrices et consommateurs

Dissocier stratégiquement l'assurance de base et la complémentaire : l'assurance de base peut être souscrite sans problème juridique auprès du prestataire le moins cher, tandis que l'assurance complémentaire peut rester auprès d'une autre caisse proposant le meilleur rapport qualité-prix.

Remplir la déclaration de santé en toute sincérité : contrairement à l'assurance de base, les assureurs complémentaires ne sont soumis à aucune obligation d'admission. Il est donc nécessaire d'indiquer honnêtement toutes les maladies antérieures afin de ne pas risquer, en cas de problème, de perdre la couverture d'assurance pour violation de l'obligation de déclaration.

Souscrire tôt et tenir compte du couperet de la limite d'âge : pour minimiser le risque de refus en raison de l'état de santé et bénéficier de primes d'entrée nettement plus basses, il est préférable de souscrire une assurance complémentaire dès le plus jeune âge.

Respecter impérativement les délais de résiliation : en raison du délai de résiliation, souvent de trois mois à la fin du mois de septembre, et des durées contractuelles pluriannuelles, l'assurance complémentaire existante ne peut être résiliée qu'après réception de la confirmation d'affiliation écrite et sans réserve de la nouvelle caisse.

Méthode

L'enquête représentative a été réalisée en mai 2026 par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact pour le compte de comparis.ch auprès d'un échantillon de 1033 adultes de toutes les régions de Suisse. La représentativité signifie que les participantes et participants à une enquête reflètent bien l'ensemble du groupe cible. En d'autres termes, les caractéristiques importantes telles que l'âge, le sexe ou la région de résidence sont réparties de la même manière que dans toute la population. Les résultats peuvent ainsi être extrapolés à l'ensemble de la population.

Informations complémentaires :

Felix Schneuwly
Expert Assurance maladie
Téléphone : 044 360 53 91
E-mail : media@comparis.ch
comparis.ch

Annexe

Code d'intégration des infographies

« Selon vous, la couverture d'assurance de base présente-t-elle des lacunes ? »

Iframe:

```
<iframe src='https://flo.uri.sh/visualisation/29680542/embed' title='Interactive or visual content'
class='flourish-embed-iframe' frameborder='0' scrolling='no' style='width:100%;height:600px;'
sandbox='allow-same-origin allow-forms allow-scripts allow-downloads allow-popups allow-
popups-to-escape-sandbox allow-top-navigation-by-user-activation'></iframe>
```

script:

```
<div class="flourish-embed flourish-chart" data-src="visualisation/29680542?1068018"><script
src="https://public.flourish.studio/resources/embed.js"></script><noscript></noscript></div>
```

« Quel est votre intérêt général à souscrire une assurance privée pour certaines prestations en plus de l'assurance de base ? »

Iframe:

```
<iframe src='https://flo.uri.sh/visualisation/29680531/embed' title='Interactive or visual content'
class='flourish-embed-iframe' frameborder='0' scrolling='no' style='width:100%;height:600px;'
sandbox='allow-same-origin allow-forms allow-scripts allow-downloads allow-popups allow-
popups-to-escape-sandbox allow-top-navigation-by-user-activation'></iframe>
```

script:

```
<div class="flourish-embed flourish-chart" data-src="visualisation/29680531?1068018"><script
src="https://public.flourish.studio/resources/embed.js"></script><noscript></noscript></div>
```

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur, Richard Eisler. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.